Nations Unies A/77/293

Assemblée générale

Distr. générale
15 août 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 18 c) de l'ordre du jour provisoire*
Développement durable : réduction des risques de catastrophe

Mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/204 sur la réduction des risques de catastrophe. Il contient une vue d'ensemble des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux et des priorités d'action du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Il fait le point sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre, en passant en revue notamment les premières constatations, afin de servir de base aux délibérations de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours, qui se tiendra en mai 2023. Il présente également une analyse de la stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño, en application de la décision 74/537 B de l'Assemblée.

* A/77/150.

22-12690 (F) 090922 090922

Merci de recycler

I. État actuel des risques de catastrophe

1. Sept ans après le début de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), des avancées continuent d'être enregistrées vers la réalisation de ses sept objectifs mondiaux. Les progrès de la technologie, de la modélisation et des outils d'évaluation multidangers et d'alerte précoce favorisent une amélioration de la gouvernance des risques de catastrophe et de la compréhension des risques. L'implication des parties prenantes se renforce grâce à la participation du secteur privé, de la société civile, des établissements universitaires et de recherche et de la communauté scientifique à tous les niveaux.

2. Cependant, la situation appelle une action plus rapide. Le nombre de catastrophes s'accroît alors même que les écosystèmes sont au bord de l'effondrement[1] et que la marge de manœuvre budgétaire atteint ses limites dans beaucoup de pays. Les choix sociétaux, politiques et économiques actuels ne sont pas conformes aux engagements de réduction des risques contenus dans le Cadre de Sendai, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et l'Accord de Paris. Le coût de l'inaction se fait sentir dans tous les pays. Il est essentiel que la réduction des risques et le renforcement de la résilience soient placés au cœur du système des Nations Unies et d'un système multilatéral renforcé, comme indiqué dans Notre programme commun (A/75/982).

3. Les données communiquées par les pays dans le système de suivi du Cadre de Sendai sur les progrès accomplis dans la réalisation de quatre des objectifs mondiaux portant sur la réduction des incidences des catastrophes montrent que les pays ne sont pas en voie de parvenir à une réduction sensible des pertes liées aux catastrophes d'ici à 2030. La mortalité due aux catastrophes, mesurée par le nombre de personnes disparues pour 100 000 personnes (objectif mondial A), a diminué, revenant de 1,77 entre 2005 et 2014 à 0,84 entre 2012 et 2021. Cependant, bien que 37 pays aient rendu compte de la mortalité due à la maladie à coronavirus (COVID-19) par le biais du système de suivi, les chiffres déclarés sont largement sous-estimés. Au cours des mêmes périodes, le nombre de victimes de catastrophes pour 100 000 habitants (objectif mondial B) est passé de 1 147 à 2 066. Les pertes économiques dues aux catastrophes en proportion du produit intérieur brut (objectif mondial C) se maintiennent à un niveau élevé et le nombre d'unités et d'installations d'infrastructures essentielles détruites ou endommagées par des catastrophes (objectif mondial D) s'est chiffré en moyenne à 142 582 par an pendant la période 2015-2020.

4. L'urgence climatique et la crise socioéconomique déclenchée par la pandémie de COVID-19 montrent combien les répercussions mondiales peuvent être catastrophiques lorsque le risque n'est pas bien compris et n'est pas géré efficacement. L'insuffisance de l'adaptation aux changements climatiques pérennise des conditions de vulnérabilité, d'exposition et de risque à long terme sur lesquelles il sera difficile de revenir[2]. Les leçons tirées de la pandémie de COVID-19 et d'autres catastrophes doivent être appliquées avant que ne se referme la fenêtre d'opportunité pour transformer les systèmes et réduire les risques. Cette année marque le début de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Comme l'indique le document final de la septième session de la Plateforme mondiale pour la

[1] Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « Global Assessment Report 2022: Our World at Risk » (Genève, 2022).

[2] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Technical summary, Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability, contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, (Genève, 2022).

réduction des risques de catastrophe, connu sous le nom d'Agenda de Bali pour la résilience, la mise en œuvre intégrale du Cadre de Sendai peut aider les pays à réaliser le Programme 2030.

5. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris en 2015 seront évalués lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai, du Sommet sur les objectifs de développement durable et du bilan mondial de l'Accord de Paris. Ces grandes étapes doivent être mises à profit pour réfléchir aux décisions prises à tous les niveaux qui créent des risques de catastrophe ou réduisent ces risques et appeler à une action collective pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques, les programmes et les investissements dans tous les secteurs. Le Sommet de l'avenir dont la tenue est envisagée pourrait également être une occasion importante de renouveler et d'accélérer l'engagement en faveur d'une amélioration des activités de prévention et de gestion des risques mondiaux et des activités de préparation nécessaires, notamment en renforçant les capacités de prospective et de littératie des futurs.

II. Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe

6. L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai sera l'occasion d'évaluer le degré de prise en compte de la problématique de prévention des catastrophes dans les actions concernant le développement durable, l'action climatique, la protection de l'environnement, les systèmes financiers, les affaires humanitaires et le maintien de la paix, entre autres. C'est la dernière chance offerte avant 2030 de recenser et de commencer à mettre en œuvre les solutions innovantes, les politiques et les corrections de trajectoire requises pour prévenir les risques nouveaux et émergents qui menacent les générations actuelles et futures et s'y préparer.

7. Les administrations nationales et locales, les parties prenantes non étatiques et le système des Nations Unies sont activement impliqués dans le processus d'examen à mi-parcours. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a élaboré des documents d'orientation à l'intention des pays et des parties prenantes afin de mener des consultations inclusives et une étude couvrant toutes les institutions de l'État et tous les segments de la société. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies fournissent une assistance technique aux pays pour qu'ils réalisent des examens à mi-parcours et établissent des rapports nationaux volontaires. En juin 2022, 84 pays avaient annoncé leur détermination à mener des consultations et des examens nationaux volontaires à mi-parcours.

8. Á l'issue d'une consultation de 24 entités des Nations Unies, en tant que contribution à l'examen à mi-parcours, des recommandations ont été formulées auxquelles le système des Nations Unies peut donner suite. Il s'agit notamment de la nécessité de développer des capacités de programmation et des capacités d'appui à l'élaboration des politiques tenant compte des risques dans les équipes de pays des Nations Unies ; de passer d'une approche axée sur la préparation et la réaction à une approche orientée sur la prévention ; et d'accroître la cohérence du système en matière de réduction des risques de catastrophe. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), sous les auspices du Centre d'excellence pour le climat et la résilience face aux catastrophes, procèdent à un bilan global de l'objectif mondial du Cadre de Sendai, qui consiste à améliorer sensiblement, d'ici à 2030, l'accès à des systèmes d'alerte

précoce multidangers ainsi que la disponibilité d'informations et d'évaluations sur les risques de catastrophe. Ce bilan contribuera à l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai et du plan d'action des Nations Unies visant à garantir que tous les habitants de la planète soient protégés par des systèmes d'alerte précoce d'ici à cinq ans. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Fonds des Nations Unies pour la population ont créé un groupe consultatif mondial d'experts en matière de genre et élaboré un document d'orientation pour faire en sorte que les questions de genre soient prises en compte dans l'examen à mi-parcours[3].

9. L'Agenda de Bali pour la résilience et d'autres résultats des plateformes régionales pour la réduction des risques de catastrophe, accueillies par les gouvernements de la Jamaïque, du Kenya, du Maroc et du Portugal en novembre 2021, ont apporté des contributions précieuses à l'examen à mi-parcours. La promotion d'une approche pangouvernementale plaçant la réduction des risques de catastrophe au cœur des politiques, de la législation et des plans dans tous les secteurs ainsi que la nécessité d'accroître les financements publics et privés de la réduction et de la prévention des risques sont des questions communes à tous les documents finaux. Des appels ont également été lancés pour renforcer la coopération régionale et transfrontières en matière de réduction des risques de catastrophe ; améliorer la disponibilité de données sur les pertes et les risques associés aux catastrophes ainsi que l'accès à des systèmes d'alerte précoce multidangers qui permettent d'anticiper et d'agir rapidement ; intensifier la réduction des risques de catastrophe pour faire face à l'urgence climatique ; appliquer une approche participative et fondée sur les droits de l'homme à la réduction des risques de catastrophe ; et veiller à ce que les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 soient appliqués dans les politiques et pratiques de réduction des risques de catastrophe. Les résultats de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra à Brisbane (Australie), du 19 au 22 septembre 2022, contribueront également à l'examen à mi-parcours.

10. Les consultations des parties prenantes sont une composante essentielle de l'examen à mi-parcours. Á l'issue des consultations organisées par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes[4] et des discussions tenues entre la société civile et le secteur privé lors de la session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe[5], [6], il a été conclu que l'application de l'approche du Cadre de Sendai visant à « mobiliser l'ensemble de la société » était moyennement satisfaisante, laissant de larges possibilités d'une implication plus étroite des parties prenantes, en particulier des communautés locales, dans le contrôle et le suivi de la gouvernance des risques de catastrophe. Les consultations et les discussions ont permis de mettre en évidence quelques-unes des tâches à accomplir, notamment combler les lacunes dans la couverture des dangers dans le Cadre de Sendai ; construire en mieux dès le départ ; élaborer des normes pour la divulgation des risques multiformes ; financer les activités de prévention, notamment au niveau local ; encourager les investissements en amont dans la réduction des risques et la résilience

[3] Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et Fonds des Nations Unies pour la population, « Midterm review of the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030 : gender guidance », (2022).

[4] Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « Report for consultations: Stakeholder perspectives – Midterm Review of the Sendai Framework », (Genève, 2022).

[5] Mécanisme d'engagement des parties prenantes au Cadre de Sendai, « Whole of Society; Whole of Government. A Statement of the Stakeholder Engagement Mechanism for the Global Platform for Risk Reduction 2022 », (Bali, 2022).

[6] Private Sector Alliance for Disaster Resilient Societies, « Statement to the 2022 Global Platform for Disaster Risk Reduction », (Bali, 2022).

à long terme ; supprimer les instruments juridiques et réglementaires qui permettent des investissements ne tenant pas compte des risques ; et promouvoir la valeur de la résilience et de la réduction des risques auprès du public, en particulier lorsqu'il fait des choix en tant que consommateur.

III. Application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe dans les efforts faits pour répondre à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et pour s'en relever

11. La pandémie de COVID-19 a accéléré la création de nouveaux risques, notamment en exacerbant la vulnérabilité, en compromettant la viabilité de la dette et en limitant l'aptitude de nombreux pays à investir dans le développement durable[7], y compris la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques. Elle a mis en évidence l'incidence disproportionnée des catastrophes sur les plus marginalisés et la nécessité d'une action transformatrice par le biais d'une politique économique et de développement tenant compte des risques, inclusive, sensible au genre et respectueuse des droits humains (E/HLS/2021/1).

12. Les entités des Nations Unies facilitent le partage des connaissances et fournissent aux pays un appui et des outils techniques pour appliquer le Cadre de Sendai dans les efforts de redressement post-COVID-19. Par exemple, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aide les pays à réduire le risque de propagation de zoonoses à l'avenir en mettant à la disposition des laboratoires des équipements de diagnostic et des formations et en apportant un soutien aux agriculteurs et aux agents de santé animale sur le risque d'exposition des animaux. L'Institut de l'Université des Nations Unies pour l'environnement et la sécurité humaine a contribué à faire progresser les connaissances pour la future gouvernance des risques en mettant au point un modèle pour l'analyse des incidences en cascade des risques, en tirant les enseignements de la crise sanitaire. Une étude réalisée par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le PNUD sur les mesures mises en œuvre pour faire face à la pandémie de COVID-19 en Europe et en Asie centrale a souligné la nécessité de concevoir de nouveaux modèles multisectoriels pour la préparation, la réponse et le redressement en cas de catastrophes complexes et d'événements de grande ampleur et de faible probabilité, et d'améliorer la planification conjointe de scénarios et les exercices de formation pour de telles catastrophes dans les institutions nationales[8].

13. En 2021, le Groupe de hauts responsables chargés d'étudier la question de la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience a demandé au Groupe des points de contact des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe d'entreprendre un examen de la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans les mécanismes de coordination du système des Nations Unies pour la COVID-19. Cet examen a mis en évidence la nécessité, d'une part, de renforcer l'appui du système aux activités de préparation aux pandémies et aux efforts de relèvement post-COVID-19 en veillant à une plus grande harmonisation avec les plans et institutions nationaux de réduction des risques de catastrophe et, de

[7] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability – of Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (Suisse, 2021).

[8] Programme des Nations Unies pour le développement et Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « Assessment Study of the Role of National Disaster Management Agencies in COVID-19 Crisis Response and Impact of COVID-19 on National Disaster Management Agencies' Operations », (Istanbul, 2021).

l'autre, d'accroître le soutien aux pays pour qu'ils développent et mettent en œuvre des systèmes de protection sociale inclusifs et tenant compte des risques. Il a été conclu qu'une approche à l'échelle du système des Nations Unies était indispensable pour mettre en place des stratégies de réduction des risques et d'amélioration de la résilience qui se renforcent mutuellement entre les secteurs et les entités, notamment au moyen des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des plans d'intervention humanitaire.

IV. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe

Priorité 1 : Comprendre les risques de catastrophe

14. Les décideurs reconnaissent de plus en plus la nécessité de mieux comprendre dans le processus décisionnel les implications des risques complexes et interconnectés, cette prise de conscience étant facilitée par la plus grande disponibilité de données sur les pertes et les risques liés aux catastrophes.

15. En mars 2022, 110 pays disposaient de bases de données nationales sur les pertes dues aux catastrophes, fondées sur le système DesInventar ; 155 pays rendent compte dans le système de suivi du Cadre de Sendai des avancées vers les sept objectifs mondiaux du Cadre, contre 88 en 2015, et une augmentation du nombre de pays qui communiquent des données pour les sept objectifs mondiaux est constatée. Ces progrès vont de pair avec la fourniture par le système des Nations Unies d'un appui technique et d'une aide au renforcement des capacités, comme le forum technique annuel sur le système de suivi du Cadre de Sendai, les « journées de soutien » pour les points focaux nationaux du système de suivi, les formations aux niveaux régional et national, la formation des formateurs et les modules de formation en ligne. Au cours de la période considérée, environ 22 000 représentants des gouvernements et des parties prenantes ont participé à ces événements. En outre, en 2021, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques relatives aux catastrophes a procédé à un examen approfondi de l'état et des progrès de la collecte de données sur les pertes économiques, environnementales et écosystémiques dues aux catastrophes ainsi que de la comptabilité par satellite des dépenses de réduction des risques de catastrophe, aux fins de l'élaboration d'un cadre commun pour les statistiques relatives aux catastrophes.

16. L'utilisation des données du système de suivi pour recenser les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre, notamment les objectifs de développement durable nº 1, 11 et 13, et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (orientations de SAMOA), réduit la charge de travail des pays en matière d'établissement de rapports. Des travaux sont en cours pour assurer la cohérence entre les objectifs mondiaux du Cadre de Sendai et un cadre de suivi du Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés et pour établir sur la base du système de suivi des indicateurs permettant de déterminer l'admissibilité à la sortie de la catégorie des pays les moins avancés. L'implication des bureaux nationaux de statistique dans la validation des données du système de suivi du Cadre de Sendai et leur intégration dans les statistiques nationales officielles améliore l'utilisation des données sur les pertes dues aux catastrophes par les décideurs de tous les secteurs.

17. Le manque de données désagrégées reste un obstacle important à la compréhension des incidences différenciées des catastrophes sur les groupes de population et à l'élaboration de solutions pour la réduction des risques qui s'attaquent aux vulnérabilités sous-jacentes. Pour relever ce défi, un guide a été élaboré à l'intention des gouvernements afin qu'ils recueillent et analysent des données

relatives aux catastrophes ventilées par sexe, âge et handicap et qu'ils en rendent compte par le biais du système de suivi du Cadre de Sendai[9].

18. Des améliorations continuent d'être enregistrées sur le front des évaluations multidangers des risques de catastrophe qui prennent en compte les risques sur l'ensemble des systèmes et des échelles de temps ainsi que sur celui du renforcement des capacités d'analyse des risques. Le Cadre mondial d'évaluation des risques réunit des experts nationaux et mondiaux de différents secteurs afin de renforcer la compréhension des risques et de promouvoir une prise de décision fondée sur les risques. Il fait actuellement l'objet d'un projet pilote dans sept pays[10], avec un déploiement prévu dans 54 autres. La Bourse d'informations sur les risques est actuellement en cours d'élaboration. Il s'agit de l'un des principaux outils du Cadre mondial d'évaluation des risques, qui vise à renforcer la prise de décision nationale fondée sur les risques et qui servira de centre national d'échange d'informations sur les risques, regroupant des ensembles de données et d'informations à code source ouvert afin d'analyser les incidences interconnectées et en cascade de multiples dangers dans des secteurs clés.

19. Le Rapport d'évaluation mondial sur la réduction des risques de catastrophe est la publication phare des Nations Unies sur les risques de catastrophe. Il donne un aperçu des dernières tendances et réflexions en matière de réduction des risques de catastrophe. La sixième édition, intitulée « Our World at Risk : Transforming Governance for a Resilient Future », a été lancée en avril 2022. Ce rapport contient des recommandations pour gérer les défis de l'avenir et préserver le développement en se concentrant sur la manière dont les systèmes de gouvernance peuvent évoluer pour refléter les interconnexions entre les individus, la planète et la prospérité. Ces recommandations concernent aussi la manière dont les outils et les approches existants en matière de réduction des risques de catastrophe peuvent être ajustés, améliorés et étendus et la reconfiguration des systèmes de gouvernance et des système financiers nécessaire pour en faire des moteurs de la réduction des risques dans tous les secteurs. Ce rapport est l'une des principales contributions au premier rapport de prospective stratégique, qui devrait être publié par les Nations Unies en 2023. L'établissement régulier de rapports sur les mégatendances et les risques de catastrophe, notamment sur la base du rapport d'évaluation mondial, du rapport de prospective stratégique ainsi que de Futures Lab, comme indiqué dans le rapport sur notre Programme commun, renforcera le rôle du système des Nations Unies dans l'appui aux États Membres en matière de prise de décision fondée sur le risque.

20. Lancé en octobre 2021 par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'OMM, le Centre d'excellence pour le climat et la résilience face aux catastrophes contribuera de manière significative à renforcer la compréhension des risques de catastrophe. Il réunira des relais d'opinion et des praticiens dans le domaine du climat et des risques de catastrophe afin de faire progresser les recherches conjointes, la définition d'orientations d'action et le renforcement des capacités, eu égard en particulier aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.

21. Le système des Nations Unies apporte une aide aux pays dans l'application des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique pour servir de base aux évaluations des risques de catastrophes. Le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions (UN-SPIDER) a recommandé une pratique concernant l'utilisation des modèles numériques d'élévation de source spatiale et de

[9] Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « Sendai Framework Monitor Sex, Age and Disability Disaggregated Data » (Bangkok, 2021).

[10] Bangladesh, Costa Rica, Eswatini, Fidji, Somalie, Soudan et Soudan du Sud.

l'imagerie satellitaire optique pour la cartographie des risques d'inondation. Le Centre satellitaire des Nations Unies s'est associé à l'OMM, à l'Autorité du bassin de la Volta et au Partenariat mondial pour l'eau – Afrique de l'Ouest pour renforcer la capacité des autorités nationales et régionales de l'Autorité du bassin de la Volta d'appliquer les technologies de l'information géospatiale à la gestion des risques d'inondation et de sécheresse. Les pays peuvent faire davantage pour tirer parti des avantages des technologies spatiales et des systèmes d'information géospatiale, qui peuvent contribuer de façon efficace par rapport aux coûts aux évaluations des risques de catastrophe, notamment en accélérant la mise en œuvre du Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe.

22. Les approches de l'évaluation et de la modélisation des risques devraient inclure l'ensemble des dangers et des risques décrits dans le Cadre de Sendai, tels que les risques émergents et frontières liés aux avancées scientifiques et technologiques, à l'intelligence artificielle et à la cybersécurité ainsi que les incidences potentielles de catastrophes complexes et simultanées et les risques transfrontières. Les ensembles de données interopérables et à code source ouvert, les plateformes d'information communes et les dernières technologies numériques offrent la possibilité de mieux modéliser les risques pour l'ensemble des aléas, des lieux et des secteurs. Le secteur privé a un rôle essentiel à jouer en tant que gardien d'une quantité importante de données sur les risques et de capacités de modélisation des risques. Le système des Nations Unies établit des partenariats avec le secteur privé, notamment directement avec la Global Risk Modelling Alliance et l'Insurance Development Forum ainsi que par le biais de l'InsuResilience Vision 2025, pour améliorer les outils et les méthodes de modélisation des risques multidangers et faire progresser l'interopérabilité entre les ensembles de données.

23. La mise en œuvre du Cadre de Sendai ne sera couronnée de succès que si chacun comprend son rôle et ses responsabilités dans la réduction des risques de catastrophe. La commémoration annuelle de la Journée internationale de la prévention des catastrophes et la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis continuent de susciter une attention accrue, la campagne Twitter #OnlyTogether de 2021 ayant atteint 500 millions d'impressions sur les médias sociaux[11]. La Plateforme mondiale a fait l'objet de plus de 500 millions d'impressions sur les médias sociaux et a été citée dans 2 670 articles de presse. La participation des médias à la sensibilisation du public et à la compréhension de la réduction des risques de catastrophe est essentielle. Le Disaster Risk Reduction Media Hub propose une formation en ligne et des outils pour les journalistes qui souhaitent faire des reportages sur la réduction des risques de catastrophe. Le projet Media Saving Lives, en partenariat avec l'Union mondiale de radiodiffusion et l'Union de radiodiffusion Asie-Pacifique, a formé 400 journalistes de 60 pays. Il convient d'accorder une plus grande attention à la sensibilisation du public et à la création d'une culture de la réduction des risques de catastrophe pour que puisse intervenir le changement social de l'ampleur nécessaire à la réalisation des objectifs mondiaux du Cadre de Sendai.

24. Les spécialistes des sciences cognitives et les psychologues ont souligné que les heuristiques (c'est-à-dire les stratégies personnelles dérivées d'expériences antérieures avec des problèmes similaires) qui renforcent les motivations et les attentes psychologiques peuvent entraver la capacité de prendre des décisions judicieuses en matière de gestion des risques. Comprendre comment les biais cognitifs (c'est-à-dire la simplification du traitement de l'information sur la base de l'expérience personnelle passée) influent sur la compréhension de l'information sur les risques et de l'action à laquelle celle-ci doit donner lieu peut contribuer à mieux

[11] Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « Rapport annuel 2021 », (Genève, 2021).

appréhender les raisons de l'écart entre les intentions et les actes lorsqu'il s'agit de réduire les risques et d'éviter les catastrophes. Cette compréhension de la prise de décision humaine peut guider les efforts visant à renforcer les politiques et les approches de réduction des risques en encourageant les bonnes décisions et en mettant en évidence les biais cognitifs risqués dans les systèmes sociaux et économiques[12].

Priorité 2 : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer

25. Des progrès ont été réalisés dans le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe depuis l'adoption du Cadre de Sendai en 2015. Le nombre de pays dotés de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe (objectif mondial E) est passé de 55 en 2015 à 125 en 2022. Le système des Nations Unies continue à fournir un appui technique et une aide au renforcement des capacités aux fins de l'amélioration et de la mise en œuvre de ces stratégies.

26. La synergie entre les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe et les plans d'adaptation aux changements climatiques est essentielle pour faire face aux risques croissants découlant de l'urgence climatique et pour éviter tout manque d'adaptation[13]. Le Programme de gestion globale des risques climatiques et de catastrophe fournit un appui technique et une aide au renforcement des capacités pour favoriser l'intégration de la réduction des risques dans les plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques et la prise en compte des informations climatiques dans les stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe dans 15 pays les moins avancés et petits États insulaires en développement. Au niveau mondial, des orientations techniques sur l'évaluation et la planification globales des risques dans le contexte des changements climatiques[14] ont été élaborées en tant que contribution au groupe d'experts techniques de la gestion globale des risques sous l'égide du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.

27. Des progrès ont été accomplis dans la mise en place et le renforcement de plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophe, ou de mécanismes de coordination similaires. Une gouvernance efficace des risques nécessite des plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophe qui impliquent un large éventail d'institutions de l'État et de parties prenantes ainsi que l'élargissement de la responsabilité de la réduction des risques de catastrophe au-delà des autorités nationales de gestion des catastrophes, ou des organisations équivalentes. L'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement nationaux, la formulation de lignes directrices applicables à tous les ministères et organismes et l'intégration de la responsabilité de la réduction des risques de catastrophe dans les descriptions de poste des ministères et des secteurs se sont révélées efficaces pour intégrer la réduction des risques de catastrophe et renforcer la gouvernance intersectorielle des risques.

---

[12] Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe 2022 : Notre monde en danger : transformer la gouvernance pour un avenir résilient (Genève, 2022).

[13] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Technical Summary, Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability – contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Genève, 2022).

[14] Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit et Ministère fédéral de la coopération économique et du développement, Technical Guidance on Comprehensive Risk Assessment and Planning in the Context of Climate Change, (Genève, 2022).

28. L'impuissance à adopter des lois visant la réduction des risques de catastrophe constitue un obstacle important à une gouvernance efficace de ces risques. Faire de la réduction des risques de catastrophe une obligation légale dans les cadres législatifs nationaux, en définissant clairement les devoirs et les responsabilités des entités gouvernementales, et viser expressément la réduction des risques de catastrophe dans la législation sectorielle et les lois sur l'aménagement du territoire sont des mesures qui auront un impact considérable sur la gouvernance des risques de catastrophe aux niveaux national et local. L'Union interparlementaire, avec le soutien du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, a élaboré une boîte à outils pour renforcer la capacité des parlementaires de délibérer et de légiférer sur la politique de réduction des risques de catastrophe et d'en favoriser la mise en œuvre par le biais de cadres juridiques, financiers et de contrôle[15]. Les réseaux de parlementaires, comme le groupe parlementaire mondial du Forum sur la vulnérabilité climatique et le réseau des Amis de la réduction des risques de catastrophe des membres du Parlement européen, sont à même de promouvoir le renforcement des capacités en matière d'action législative sur la réduction des risques de catastrophe et diffusent des bonnes pratiques pouvant être reproduites aux niveaux régional et national.

29. La gouvernance locale des risques de catastrophe reste un domaine qui nécessite une attention et un soutien accrus. Cet état de fait a été reconnu lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale visant à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, au cours de laquelle les États membres ont renouvelé leur détermination à mettre en œuvre des programmes locaux de réduction des risques de catastrophe. L'initiative « Rendre les villes résilientes 2030 » aide les autorités locales à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe grâce à une feuille de route en trois étapes vers la résilience et à l'application de l'outil « Critical Asset Management System ». Depuis son lancement en 2020, 1 145 administrations locales ont rejoint l'initiative, couvrant 366 millions de personnes. Treize villes ont obtenu le statut de « centres urbains de résilience », qui proposent des bonnes pratiques ainsi qu'une assistance technique et un financement de démarrage à d'autres autorités locales.

30. La gouvernance des risques de catastrophe est plus efficace lorsqu'elle est inclusive et qu'elle reflète les contributions des parties prenantes non étatiques à l'élaboration et à la réalisation des priorités en matière de réduction des risques de catastrophe. La plateforme en ligne des engagements volontaires au titre du Cadre de Sendai permet aux parties prenantes de rendre compte de leur contribution à la mise en œuvre du Cadre. En 2021, 642 organisations ont publié 100 engagements dont 509 exécutables, contre 105 organisations et 34 engagements dont 113 exécutables en 2019[16]. Pour faire en sorte que la gouvernance des risques de catastrophe tienne compte de la problématique hommes-femmes, dans les conclusions et recommandations concertées de la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, les États membres ont demandé la création d'un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes pour soutenir la mise en œuvre du Cadre (E/CN.6/2022/L.7), qui peut également être traduit en plans d'action nationaux.

[15] Union interparlementaire et Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « Disaster Risk Reduction to achieve the Sustainable Development Goals : A toolkit for parliamentarians », (Genève, 2021).

[16] Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « Sendai Framework Voluntary Commitments Synthesis and Analysis Report », (Genève, 2022).

Priorité 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

31. Depuis plusieurs décennies, on constate un sous-investissement chronique dans la réduction des risques de catastrophes dans tous les pays. Les conséquences des catastrophes sont donc devenues un risque financier systémique. Elles se répercutent sur les systèmes financiers, provoquant la fuite des capitaux des pays et des secteurs économiques exposés et vulnérables et déclenchant le surendettement, entre autres incidences. Les répercussions budgétaires des catastrophes limitent fortement la capacité de nombreux pays en développement d'investir dans le développement durable. Dans les conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental du Forum 2022 sur le financement du développement, les États membres ont demandé que des mesures plus importantes soient prises pour respecter l'engagement pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Cadre de Sendai de renforcer la capacité des acteurs nationaux et locaux de gérer et de financer la réduction des risques de catastrophe dans le cadre des stratégies nationales de développement durable (E/FFDF/2022/3).

32. Pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, l'aide publique au développement reste l'une des plus importantes sources de financement de la réduction des risques de catastrophe. Cependant, entre 2010 et 2019, seuls 4,1 % de l'aide publique au développement liée aux catastrophes ont été alloués à la prévention et à la préparation en amont, la majeure partie étant consacrée aux interventions et aux secours d'urgence [17]. Depuis l'adoption du Cadre de Sendai, les institutions financières internationales, les banques de développement et les donateurs bilatéraux ont pris des mesures pour prendre en compte les besoins en matière de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience dans leur aide publique au développement et leur financement pour le climat. Une approche plus coordonnée du financement de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques entre et au sein des institutions, des banques de développement et des donateurs bilatéraux peut également améliorer l'efficience et l'efficacité du soutien. Le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes mettent au point une taxonomie mondiale pour distinguer les ressources budgétaires et autres financements consacrés à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques, qui sera appliquée par un observatoire mondial sur le suivi des financements destinés à la prévention.

33. Le secteur privé a un rôle clef à jouer s'agissant de l'investissement dans la réduction et la prévention des risques. En mettant pleinement en lumière les risques de catastrophe, au-delà des seuls risques climatiques, dans les opérations commerciales, les notations de crédit et la valeur des actifs, entre autres, il peut contribuer à l'application d'une perspective multi-aléas et s'assurer que ses investissements et ses modèles d'activité réduisent les risques de catastrophe, au lieu d'en créer. La cohérence et l'intégration des diverses initiatives de sensibilisation aux risques climatiques actuellement engagées ou en cours d'élaboration peuvent garantir une approche plus harmonisée et plus efficace et renforcer le contrôle de la conformité. La création d'obligations de résilience et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe sur le marché des obligations durables, vertes et catastrophes peuvent également constituer un moyen efficace d'accroître les financements.

34. Le système des Nations Unies peut renforcer les partenariats existants avec le secteur privé et en établir de nouveaux afin de sensibiliser ce secteur et de développer

[17] Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Rapport d'évaluation mondial sur la réduction des risques de catastrophe (Genève, 2021).

son aptitude à prendre en compte les risques multiformes dans toutes ses opérations commerciales et à adopter un comportement commercial tenant compte des risques. Les réseaux nationaux et régionaux de l'Alliance du secteur privé pour les sociétés résilientes aux catastrophes (ARISE) soutiennent cette approche, notamment en favorisant l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le secteur des assurances, en aidant les petites et moyennes entreprises à renforcer leur résilience et en encourageant les investissements dans des infrastructures résilientes.

35. La prise en compte de la réduction des risques dans toutes les nouvelles infrastructures et la modernisation des infrastructures existantes est une composante essentielle de l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe. Les principes pour des infrastructures résilientes [18], conçus en 2022 à l'issue d'une consultation avec plus de 100 représentants de l'État et du secteur privé, sont destinés à orienter les investissements dans des infrastructures résilientes face aux aléas actuels et futurs. En outre, un test de résistance des infrastructures peut aider les autorités à mettre en évidence les vulnérabilités des systèmes et services d'infrastructures critiques et les interdépendances entre les secteurs et les services et à hiérarchiser les secteurs et les actifs où des investissements doivent être réalisés en priorité. La réduction des risques et le renforcement de la résilience des systèmes et des chaînes d'approvisionnement peuvent garantir la poursuite des opérations en cas de catastrophe. Dans cette optique, l'Union postale universelle a intégré la réduction des risques de catastrophe dans son plan de travail 2021 à 2025. Les évaluations des risques de catastrophe devraient être obligatoires pour tous les investissements dans les infrastructures et devraient faire partie intégrante du pipeline de projets prêts à l'investissement. Le Programme national de résilience, piloté par le PNUD, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et ONU-Femmes au Bangladesh, soutient cette approche. Le nombre de pays participant à la Coalition pour des infrastructures résilientes aux catastrophes continue de croître. La Coalition fournit un appui technique et une aide au développement des capacités et facilite l'apprentissage par les pairs afin de contribuer à la construction d'infrastructures résilientes dans les secteurs de l'électricité, des télécommunications, des transports et de la santé. Elle fournit également un appui technique aux pays Membres afin de leur permettre de recenser les sources de financement existantes, d'y accéder et d'élaborer des solutions innovantes pour financer des infrastructures résilientes, notamment au moyen de partenariats public-privé.

36. Le système des Nations Unies ainsi que les institutions financières internationales et les banques de développement coopèrent pour l'élaboration d'outils, d'instruments et de lignes directrices propres à favoriser des investissements et des financements tenant compte des risques de catastrophe et de la nécessité de les réduire. Toutefois, le rythme des actions visant à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la budgétisation et les dépenses dans tous les secteurs et dans l'ensemble du secteur financier doit s'accélérer considérablement afin que puissent se concrétiser les financements de l'ampleur requise pour renforcer la résilience face aux chocs et aux aléas actuels et futurs. Les institutions internationales de prêt, tant publiques que privées, devraient pouvoir jouer un rôle plus actif en faisant en sorte qu'une approche ex ante soit préférée à une approche ex post en matière d'investissements et en veillant à ce que des instruments de financement et de prêt soient élaborés pour soutenir la mise en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe. Les plans d'investissement, tant publics que privés, doivent intégrer la prévention et la réduction des risques dans la prise de décision.

[18] Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « Principles for resilient infrastructure » (Genève, 2022).

Priorité 4 : Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction

37. Les pays prévoient de plus en plus souvent des dispositions visant à reconstruire en mieux dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe. La pandémie de COVID-19 a toutefois rappelé brutalement que la plupart des pays ne sont pas suffisamment préparés pour opérer un relèvement efficace après une catastrophe. L'Agenda de Bali pour la résilience appelle notamment à renforcer la planification préalable aux catastrophes aux fins du redressement et de la réhabilitation, afin de protéger les acquis du développement et de lutter contre la pauvreté et les inégalités qui déterminent la vulnérabilité et l'exposition aux catastrophes, en adoptant une approche tenant compte de la dimension de genre et fondée sur les droits humains. Les participants au Forum international sur le relèvement, qui s'est tenu en 2022 à Kobe (Japon) ont lancé un appel pressant en faveur de la mise en place d'accords de financement préétablis afin de garantir des ressources disponibles, opportunes et adéquates, pour soutenir le relèvement à long terme après une catastrophe et combler les déficits de financement pour le relèvement.

38. Les retards dans le relèvement exacerbent les pertes dues aux catastrophes et les incidences socioéconomiques et compromettent les résultats, en particulier pour les personnes les plus vulnérables. En 2022, le Programme international de relèvement a lancé le service d'assistance au relèvement, par le biais duquel les autorités peuvent demander un appui avant et après une catastrophe. Comme le souligne l'Agenda de Bali pour la résilience, le relèvement et la reconstruction sont plus efficaces lorsqu'ils sont pris en charge par la communauté. La planification du relèvement au niveau communautaire en amont des catastrophes doit être généralisée et soutenue par la mise en place de structures et de politiques institutionnelles locales et le développement des capacités locales en matière de construction résiliente et de reprise écologique. La composante « travaux verts » du Programme d'investissements à haute intensité de main d'œuvre de l'Organisation internationale du travail contribue à cette approche en privilégiant les technologies résilientes aux changements climatiques dans les travaux de reconstruction après une catastrophe, tout en permettant d'assurer un revenu immédiat, le développement des compétences et des services de protection sociale pour soutenir le rétablissement.

39. Les systèmes d'alerte précoce continuent d'être mis en place et renforcés grâce aux progrès technologiques continus et à la plus large couverture des risques. Les entités des Nations Unies aident les pays à mettre en place des systèmes d'alerte précoce multidangers, notamment par le biais de partenariats mondiaux, tels que l'initiative sur les risques climatiques et les systèmes d'alerte précoce, le Partenariat pour une action rapide tenant compte des risques, le Réseau international des systèmes d'alerte précoce multidangers et le Mécanisme de financement des observations systématiques. En mars 2022, 95 pays avaient signalé l'existence de systèmes d'alerte précoce multidangers, conformément à l'objectif mondial G du Cadre de Sendai. La couverture dans les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays africains est particulièrement faible. L'initiative prise par le système des Nations Unies, sous la direction de l'OMM, pour faire en sorte que chaque personne sur Terre soit protégée par des systèmes d'alerte précoce d'ici à cinq ans, contribuera de manière substantielle à la réalisation de l'objectif mondial G.

40. Des progrès ont été réalisés dans le renforcement des systèmes régionaux d'alerte précoce multidangers. En Afrique, un cadre institutionnel et juridique établissant une chaîne de responsabilité claire pour le fonctionnement efficace d'un système d'alerte précoce multidangers à l'échelle du continent a été validé par des

experts lors de la Conférence sur l'alerte précoce multidangers/l'action précoce organisée à Nairobi en octobre 2021. Conformément à ce cadre, l'Autorité intergouvernementale pour le développement a créé un centre des opérations en cas de catastrophe à Nairobi. Avec la salle de crise du Centre africain pour les applications de la météorologie au développement à Niamey, il s'agit des prémisses d'un système continental d'alerte précoce multidangers, œuvrant en lien avec le centre opérationnel stratégique continental pour les risques de catastrophe, mis en place à Addis-Abeba par l'Union africaine. Dans les Caraïbes, une feuille de route pour un système d'alerte précoce multidangers est en cours d'élaboration, l'accent étant mis sur la transition entre les systèmes d'alerte précoce classiques et les prévisions axées sur les impacts qui peuvent conduire à une action préventive et précoce.

41. Les méthodes d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'alerte précoce doivent être renforcées afin de garantir que les informations sont effectivement communiquées et atteignent les communautés touchées, accompagnées de données sur les risques de catastrophe pour orienter les actions préventives. L'Agenda de Bali pour la résilience et les résultats de la troisième Conférence sur les systèmes d'alerte précoce multidangers fournissent des recommandations concrètes pour renforcer ces systèmes, en répondant aux besoins des communautés les plus exposées, en rehaussant la qualité des données, en améliorant l'efficacité des dispositifs de gouvernance et de coordination multipartites et en faisant en sorte qu'existent des capacités financières et humaines suffisantes pour donner suite aux alertes précoces.

IV. Réduction des risques de catastrophe dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire

42. Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement restent confrontés à de nombreux problèmes de ressources et de capacités qui limitent la mise en œuvre de leur engagement en faveur de la réduction des risques de catastrophe. Dans le système de suivi du Cadre de Sendai, ces trois groupes de pays représentaient plus de 24,9 % des décès et des personnes disparues (objectif mondial A), alors qu'ils n'entraient que pour 11,6 % dans la population totale des pays fournissant des données. Ils étaient également à l'origine de 11,3 % des pertes économiques signalées (objectif mondial C), alors qu'ils ne représentaient que 2,2 % du produit intérieur brut (PIB) des pays fournissant des données ; 46 % des pays les moins avancés, 59 % des pays en développement sans littoral et 32 % des petits États insulaires en développement ont déclaré avoir mis en place des systèmes d'alerte précoce multidangers (objectif mondial G).

43. L'adoption du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés constitue une avancée significative vers une approche du développement tenant compte des risques. Le renforcement de la résilience et la réduction des risques de catastrophe figurant parmi les principes directeurs de ce Programme, ils sont intégrés en tant qu'éléments clefs du développement durable, de l'adaptation aux changements climatiques, de la transformation structurelle, du renforcement des capacités de production et du reclassement durable. La mise en œuvre effective du Programme d'action nécessitera la traduction des objectifs et des engagements en politiques et programmes qui intègrent la réduction des risques de catastrophe, avec le soutien nécessaire des partenaires de développement et commerciaux.

44. La coopération internationale et des mécanismes novateurs de financement de la réduction des risques de catastrophe sont nécessaires pour créer un environnement propice à des financements pour la réduction des risques de catastrophe et les mesures d'adaptation dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Dans le Pacte de Bridgetown de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (TD/541/Add.2), les États membres se sont engagés à continuer d'aider les pays en développement à améliorer la durabilité et la résilience climatique de leurs systèmes et infrastructures de transport. Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement met au point des initiatives pilotes sur les échanges de créances pour financer l'adaptation aux changements climatiques, qui peut avoir des effets bénéfiques sur la réduction des risques de catastrophe. Les travaux du groupe d'experts de haut niveau nommé par le Président de l'Assemblée générale pour élaborer un indice de vulnérabilité multidimensionnel offrent l'occasion de renforcer l'utilisation des données sur les catastrophes et de mieux cibler les fonds destinés à la réduction des risques et à la résilience.

45. Les examens au titre des Orientations de Samoa et du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (Programme d'action de Vienne) offrent l'occasion de renforcer l'implication nationale et l'appui international en faveur d'une approche du développement tenant compte des risques. L'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai est un moment opportun pour recenser les bonnes pratiques, les lacunes, les défis, les priorités et les actions expressément associés à la réduction des risques de catastrophe qui doivent être pris en compte dans les prochains programmes d'action.

V. Réduction des risques de catastrophe dans les pays touchés par un conflit, une crise humanitaire prolongée ou des déplacements dus à une catastrophe

46. Les pays touchés par des crises humanitaires prolongées et des conflits sont parmi les plus exposés aux incidences des catastrophes et sont les plus en retard dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Ils nécessitent une attention et un soutien particuliers. L'application du Cadre dans des contextes humanitaires et de conflits peut apporter de multiples avantages en termes de réduction des besoins humanitaires et de renforcement de la gouvernance et de la cohésion communautaire.

47. Parce qu'elle s'attaque aux causes profondes de la vulnérabilité et de l'exposition et qu'elle renforce la gouvernance inclusive et interinstitutionnelle des risques, la réduction des risques de catastrophe peut être utilisée comme un outil de maintien de la paix à tous les niveaux, y compris les initiatives transfrontières. Des évaluations cohérentes des besoins après une catastrophe et des besoins de relèvement et de consolidation de la paix permettent de garantir que les activités de redressement après une catastrophe sont sensibles à la problématique des conflits et favorisent les objectifs de consolidation de la paix, tandis que les initiatives de consolidation de la paix tirent parti des points positifs du relèvement après une catastrophe pour renforcer la cohésion sociale et la gouvernance participative.

48. Les évaluations multidimensionnelles qui prennent en compte les risques et les incidences des catastrophes et des conflits permettent de regrouper les compétences spécialisées des acteurs de la réduction des risques de catastrophe et de la prévention des conflits et d'appliquer une approche plus ciblée et plus efficace de la prévention et du renforcement de la résilience. Le Mécanisme de sécurité climatique de l'ONU déploie plus largement sa boîte à outils pour appréhender et gérer systématiquement

les liens entre les changements climatiques, la paix et la sécurité. Il appuie des projets pilotes en cours en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Afrique subsaharienne pour soutenir l'analyse intégrée et élaborer des stratégies de prévention et de gestion des risques de sécurité liés au climat. En Asie et dans le Pacifique, la coalition thématique sur le renforcement de la résilience a mis au point un marqueur de risque et de résilience et des orientations sur les évaluations multidimensionnelles des risques afin de garantir la prise en compte des risques de conflit dans les évaluations des risques de catastrophe. Une approche à l'échelle du système est nécessaire pour fournir aux pays touchés par un conflit une méthodologie et un portail de données communs pour les évaluations et les analyses des risques multidimensionnels afin de servir de base à la planification et la programmation intégrées de la réduction des risques de catastrophe, de l'adaptation aux changements climatiques, de l'aide humanitaire et de la consolidation de la paix.

49. L'application des principes de la réduction des risques de catastrophe dans l'action humanitaire peut atténuer l'incidence des catastrophes, réduire le temps et les ressources nécessaires au rétablissement et renforcer la résilience globale. L'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la programmation humanitaire, y compris le travail du Comité permanent interorganisations, le Cadre commun d'analyse intersectorielle et les plans de réponse humanitaire, peut favoriser une approche de la programmation humanitaire tenant compte des risques dans toutes les équipes de pays des Nations Unies. Pour faciliter ce travail, une équipe spéciale interinstitutions sur la montée en puissance des activités de réduction des risques de catastrophe dans l'action humanitaire a été lancée en 2021, sous la direction de l'Organisation internationale pour les migrations, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du PNUD, du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

50. Le système des Nations Unies continue de fournir un appui technique aux pays pour réduire le risque de déplacements à la suite de catastrophes. Par exemple, le Conseil norvégien pour les réfugiés et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ont mis au point un cours d'apprentissage en ligne sur les déplacements dus aux catastrophes, qui est fondé sur le modèle des directives « Des paroles aux actes » et qui est actuellement piloté par le Centre de coordination pour la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale et le Comité andin d'assistance et de prévention des catastrophes. Le groupe de travail Asie-Pacifique sur les déplacements dus aux catastrophes, co-dirigé par l'OIM et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, a élaboré des recommandations sur la gestion des risques, les défis associés aux déplacements dus aux catastrophes et les pratiques et solutions efficaces face à ces déplacements. Ces outils contribueront à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies sur les déplacements internes, publié en juin 2022, dans le cadre duquel la réduction des risques de catastrophe est une considération prioritaire et qui a pour objectif d'aider les autorités à intégrer les déplacements dans les politiques et plans de réduction des risques de catastrophe.

VI. Coordination des activités de réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble du système des Nations Unies

51. Sous l'impulsion du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience et de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 75/233 de l'Assemblée générale), des progrès ont été

réalisés pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les plans et programmes stratégiques du système des Nations Unies. Cette intégration a renforcé la capacité du système d'aider les États Membres à privilégier une approche du développement durable fondée sur le risque.

52. En prenant pour support le guide sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération pour le développement durable, le système des Nations Unies a dispensé en 2021 une formation à plus de 30 bureaux de coordonnatrices et de coordonnateurs résidents et équipes de pays des Nations Unies. En décembre 2020, la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience avaient été intégrés dans les cadres de résultats de 24 nouveaux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les coalitions thématiques régionales et les centres de gestion des connaissances continuent de jouer un rôle déterminant pour rassembler les ressources du système des Nations Unies afin de fournir des orientations techniques coordonnées et efficaces et des supports de connaissance des risques aux équipes de pays et aux gouvernements. Par exemple, la coalition thématique sur l'environnement et les changements climatiques en Europe et en Asie centrale a réalisé un examen régional des bonnes pratiques en matière d'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques afin de promouvoir la cohérence et l'application renforcée d'actions sur ces deux fronts dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans-cadres de coopération.

53. La mise en œuvre de la déclaration d'intention entre le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes favorise la fourniture d'un appui concerté et efficace aux pays. Le dernier plan de travail commun vise le renforcement des écosystèmes de données et de l'analyse des risques aux fins de l'amélioration de la gouvernance des risques. La collaboration entre le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a également été renforcée par un accord de coopération. La réduction des risques de catastrophe a été intégrée aux travaux et au mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés et à l'initiative UN4NAPs, lancée en 2021 à l'échelle du système des Nations Unies pour fournir un soutien technique rapide aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement en matière d'adaptation aux changements climatiques.

54. Le Groupe de hauts responsables des Nations Unies chargé d'étudier la question de la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience fournit des orientations stratégiques pour faire progresser l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les travaux du système des Nations Unies. Un plan d'action a été élaboré pour appliquer les recommandations de l'étude conjointe des Nations Unies sur la place de l'égalité des genres et le rôle moteur des femmes dans la réduction des risques de catastrophe, réalisée à la demande du Groupe de hauts responsables pour promouvoir la prise en compte des questions de genre dans les efforts de réduction des risques de catastrophe. Le Groupe a aussi demandé au système des Nations Unies d'établir un rapport contenant des recommandations pour renforcer la collaboration entre les entités travaillant sur les programmes de réduction des risques de catastrophe et de maintien de la paix afin d'accélérer la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans les pays touchés par un conflit.

VII. Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño

55. L'oscillation australe El Niño a des répercussions mondiales très importantes, car elle influence les conditions climatiques sur plusieurs années et a des conséquences sur les écosystèmes et les communautés. Le phénomène La Niña, phase de refroidissement de l'oscillation australe El Niño, s'est reproduit en octobre 2021, reflétant la tendance historique selon laquelle une deuxième période La Niña survient après la première, qui, dans ce cas, a débuté en octobre 2020 et s'est poursuivie jusqu'en mai 2021. En mai 2022, les effets de La Niña ont été d'une ampleur dépassée une seule fois jusqu'ici[19], alors même que, par le passé, les deuxièmes années de La Niña ont été moins intenses que les premières.

56. Les changements climatiques d'origine anthropique amplifient les effets d'événements naturels comme La Niña, en particulier la chaleur intense et la sécheresse, les incendies de forêt, les fortes précipitations et les inondations[20]. Bien qu'elle soit considérée comme la phase la plus faible d'El Niño-oscillation australe, La Niña a eu des répercussions importantes sur le climat et les régimes météorologiques du monde entier. Sans l'impact de La Niña 2020/2021, on estime que 2021 aurait été l'année la plus chaude jamais enregistrée. Même avec les effets de refroidissement de La Niña, 2021 a été l'une des dix années les plus chaudes jamais enregistrées, ce qui confirme l'urgence de l'action climatique[21]. De l'avis du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'impact combiné des changements climatiques et de l'oscillation australe El Niño sur la variabilité des précipitations à l'échelle régionale va probablement s'intensifier[22].

57. En 2021 et 2022, la combinaison de La Niña et des incidences de la situation d'urgence climatique a eu des répercussions de grande ampleur. Dans la Corne de l'Afrique, la saison des pluies de mars à mai 2022 a été la plus sèche jamais enregistrée. La sécheresse actuelle est probablement la pire depuis 40 ans, avec des effets dévastateurs sur les moyens de subsistance et une forte augmentation de l'insécurité alimentaire, hydrique et nutritionnelle. Actuellement, 16,7 millions de personnes font face à une insécurité alimentaire aiguë dans la région[23]. La Niña a également été liée à des conditions de sécheresse en Afghanistan[24].

58. Le phénomène La Niña influe sur la saison des ouragans dans l'Atlantique. En 2021, on a compté 21 tempêtes nommées, contre une moyenne de 14 entre 1991 et 2020[25]. L'ouragan Ida a été la tempête la plus dévastatrice, faisant 55 morts directs et

---

[19] National Oceanic and Atmospheric Organization, « June 2022 ENSO update: how does your garden grow ». Disponible à l'adresse suivante : https://www.climate.gov/news-features/blogs/june-2022-enso-update-how-does-your-garden-grow.

[20] Organisation météorologique mondiale, « Stubborn La Niña persists ». Disponible à l'adresse suivante : https://public.wmo.int/en/media/press-release/stubborn-la-ni%C3%B1a-persists.

[21] Forum économique mondial, « Le modèle météorologique La Niña est là pour rester, voici ce que vous devez savoir ». Disponible à l'adresse suivante : https://www.weforum.org/agenda/2021/12/what-is-la-nina-weather-pattern-climate/.

[22] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution du Groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Cambridge University Press, Cambride, Royaume-Uni et New York, 2021).

[23] Organisation météorologique mondiale, « Meteorological and humanitarian agencies sound alert on East Africa ». Disponible à l'adresse suivante : https://public.wmo.int/en/media/news/meteorological-and-humanitarian-agencies-sound-alert-east-africa.

[24] Forum économique mondial, « Le modèle météorologique La Niña est là pour rester, voici ce que vous devez savoir ». Disponible à l'adresse suivante : https://www.weforum.org/agenda/2021/12/what-is-la-nina-weather-pattern-climate/.

[25] https://www.nhc.noaa.gov/climo/.

32 morts indirects et causant 75 milliards de dollars de dégâts aux États-Unis d'Amérique[26]. D'autres régions des États-Unis ont connu un hiver très sec[27]. En Asie et dans le Pacifique, le phénomène La Niña a joué un rôle déterminant dans les précipitations et les inondations historiques enregistrées en Australie[28]. En Indonésie, des précipitations extrêmes et supérieures à la moyenne entre janvier et mars 2022 ont provoqué des inondations, des glissements de terrain et des pertes de récoltes dans plusieurs districts[29]. La Niña a eu une influence sur les marées de printemps supérieures à la moyenne, faisant monter le niveau de la mer de 15 à 20 centimètres dans certaines régions du Pacifique occidental, avec des dommages étendus aux bâtiments et aux cultures vivrières dans les États fédérés de Micronésie, les îles Marshall, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les îles Salomon[30].

59. Les prévisions précoces d'El Niño – oscillation australe sont essentielles pour agir en temps utile afin d'anticiper et d'atténuer les effets préjudiciables des épisodes El Niño et La Niña sur les vies, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Le Centre international de recherche sur El Niño, basé à Guayaquil, en Équateur, continue de fournir aux décideurs de tous les secteurs, aux médias et à la population en général des bulletins mensuels faisant la synthèse des données effectives et prévues pertinentes.

60. Le système des Nations Unies continue de fournir un appui coordonné aux pays touchés par La Niña, en s'appuyant sur le document intitulé « Standard operating procedures: early action to El Niño/La Niña episodes » élaboré par le Comité permanent interorganisations. Par exemple, en Afghanistan, la FAO a mis en place des mesures anticipant les risques de sécheresse face à l'impact de la réduction des précipitations due à La Niña, y compris des programmes « argent contre travail », des transferts en espèces, des soins de santé animale préventifs, des mesures de protection du bétail et des interventions concernant le rendement des cultures et la protection phytosanitaire, avant que la sécheresse ne soit officiellement déclarée en juin 2021.

61. On estime actuellement que le phénomène La Niña a une probabilité de 52 % de se maintenir pendant l'été dans l'hémisphère nord[31]. D'après les prévisions de la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis, il existe une probabilité de 61 % pour que ce phénomène se reproduise entre septembre et décembre 2022[32]. D'après certaines prévisions à long terme, un troisième épisode La

---

[26] Organisation météorologique mondiale, « Le Comité des ouragans retire Ida, se prépare pour la saison 2022 ». Disponible à l'adresse suivante : https://public.wmo.int/en/media/press-release/hurricane-committee-retires-ida-prepares-2022-season.

[27] Forum économique mondial, « Le modèle météorologique La Niña est là pour rester, voici ce que vous devez savoir ». Disponible à l'adresse suivante : https://www.weforum.org/agenda/2021/12/what-is-la-nina-weather-pattern-climate/.

[28] Gouvernement australien, Bureau of Meteorology, « Climate Driver Update: Models indicate increased chance of negative Indian Ocean Dipole for winter ». Disponible à l'adresse suivante : http://www.bom.gov.au/climate/enso/#tabs=Overview.

[29] Programme alimentaire mondial, « WFP Seasonal Bulletin – Impact Monitoring of Hydrometeorological Hazards January-April 2022 ». Disponible à l'adresse suivante : https://www.wfp.org/publications/wfp-seasonal-bulletin-impact-monitoring-hydrometeorological-hazards-january-april-2022.

[30] The Conversation Media Group, « La Niña vient d'élever le niveau des mers dans le Pacifique occidental jusqu'à 20 cm. Cette taille sera normale d'ici 2050 » Disponible sur : https://www.preventionweb.net/news/la-nina-just-raised-sea-levels-western-pacific-20cm-height-will-be-normal-2050.

[31] National Oceanographic and Atmospheric Administration, « El Niño/Southern Oscillation (ENSO) diagnostic discussion », 9 juin 2022. Disponible à l'adresse suivante : https://www.cpc.ncep.noaa.gov/products/analysis_monitoring/enso_advisory/ensodisc.shtml.

[32] National Oceanographic and Atmospheric Administration, « El Niño/Southern Oscillation (ENSO) diagnostic discussion », 12 mai 2022. Disponible à l'adresse suivante : https://www.cpc.ncep.noaa.gov/products/analysis_monitoring/enso_advisory/ensodisc.shtml.

Niña pourrait persister jusqu'en 2023. Si tel était le cas, il s'agirait de la troisième fois que se produit le phénomène La Niña à triple creux depuis 1950[33], la National Oceanic and Atmospheric Administration prévoyant une fourchette de 14 à 21 tempêtes nommées dans l'Atlantique pour la saison des ouragans 2022[34], tandis que les conditions de sécheresse dans le sud-ouest des États-Unis pourraient s'aggraver, entraînant un risque élevé d'incendie[35]. Les prévisions saisonnières à long terme indiquent que la saison des pluies d'octobre à décembre en Afrique de l'Est pourrait également être décevante, ce qui aggraverait la crise humanitaire existante[36].

62. Les sécheresses qui surviennent au même moment dans différentes régions en raison du réchauffement climatique et de l'augmentation du nombre d'événements liés à El Niño – oscillation australe pourraient exercer une pression sans précédent sur le système agricole mondial. Cette configuration pourrait avoir des répercussions sur le marché agricole mondial et menacer la sécurité hydrique de millions de personnes. Elle montre l'importance d'investir dans la prospective stratégique et la réduction des risques à l'échelle mondiale, comme souligné dans Notre programme commun.

IX. Conclusions et recommandations

63. **Depuis son adoption en mars 2015, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Toutefois, aucun pays n'est en passe d'atteindre les sept objectifs mondiaux du Cadre d'ici à 2030, ce qui rend la réalisation des objectifs de développement durable encore plus inaccessible. Des solutions permettant de surmonter les obstacles à une mise en œuvre efficace sont déjà disponibles. Les plus grands défis consistent à améliorer la sensibilisation, à changer les mentalités et à accroître la volonté politique. La réduction des risques et le renforcement de la résilience ont été définis comme des priorités dans « Notre programme commun ». Pour aider les États Membres à comprendre et à réduire les risques de catastrophe et à mettre au point des outils de prévision stratégique afin de prévenir les catastrophes mondiales et de s'y préparer, l'ONU continuera à élargir les partenariats et à créer des réseaux, notamment avec le secteur privé, les experts en science et en technologie, les universités et les organisations de la société civile.**

64. **Grâce aux progrès scientifiques et technologiques réalisés depuis 2015, la disponibilité des informations sur les risques de catastrophe et des données sur les pertes et les dommages s'est améliorée, ce qui ne s'est pas encore traduit par des approches systémiques de la planification et de la prise de décision en fonction des risques. Le développement des capacités de modélisation et d'analyse des risques de façon à évaluer les interactions entre les systèmes doit être une priorité. L'établissement de l'interopérabilité entre les sources de données existantes peut accélérer cette démarche. Le paysage actuel des risques, complexe et en évolution rapide, exige que l'on prenne en compte l'ensemble des**

---

[33] Organisation météorologique mondiale, « Stubborn La Niña persists ». Disponible à l'adresse suivante : https://public.wmo.int/en/media/press-release/stubborn-la-ni%C3%B1a-persists.

[34] National Oceanic and Atmospheric Administration, « NOAA predicts above-normal 2022 Atlantic Hurricane Season ». Disponible à l'adresse suivante : https://www.noaa.gov/news-release/noaa-predicts-above-normal-2022-atlantic-hurricane-season.

[35] The Washington Post, « La Niña could enter rare third straight year. Here's what that means. » Disponible à l'adresse suivante : https://www.washingtonpost.com/weather/2022/04/27/la-nina-triple-hurricanes-tornadoes/.

[36] Organisation météorologique mondiale, « Meteorological and humanitarian agencies sound alert on East Africa ». Disponible à l'adresse suivante : https://public.wmo.int/en/media/news/meteorological-and-humanitarian-agencies-sound-alert-east-africa.

dangers décrits dans le Cadre de Sendai dans l'évaluation et la planification des risques, y compris les dangers et risques environnementaux, biologiques et technologiques, ainsi que les risques émergents et transverses, tels que la violation des frontières planétaires, les transitions rapides et non préparées des systèmes énergétiques, les changements technologiques rapides, la cybersécurité et la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique, entre autres. Une application plus stricte du principe de responsabilité est nécessaire pour garantir que les décideurs tiennent compte des données et des connaissances disponibles sur les risques dans leurs décisions.

65. **Des progrès significatifs ont été réalisés dans l'élaboration de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe. Pour être plus efficaces, ces stratégies doivent aller de pair avec des plans et stratégies nationaux en matière de développement durable, d'économie, d'environnement et de climat ainsi qu'avec des plans sectoriels. Une approche globale de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques est essentielle pour une mise en œuvre efficace du Pacte de Glasgow pour le climat et en réponse à l'avertissement du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat concernant l'insuffisance des efforts d'adaptation. Cette approche devrait être transposée à plus grande échelle et soutenue par un renforcement des capacités. Elle pourrait bénéficier d'un débat plus approfondi lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.**

66. **L'urgence climatique et la pandémie de COVID-19 montrent qu'aucun pays n'est doté de mécanismes de gouvernance interinstitutionnels, multisectoriels et multipartites appropriés pour gérer efficacement les risques interdépendants et les crises complexes. En élargissant la responsabilité de la réduction des risques de catastrophe au-delà des autorités nationales de gestion des catastrophes et de protection civile, ou des agences équivalentes, pour impliquer toutes les branches de l'administration, les pays peuvent faire des progrès tangibles dans la mise en œuvre de l'approche pangouvernementale prévue dans leurs stratégies de réduction des risques de catastrophe. Des exercices de planification conjoints, une coordination plus systématique et l'élaboration de paramètres communs de performance et d'évaluation de la réduction des risques de catastrophe peuvent favoriser l'intégration entre les secteurs. Le rôle et le pouvoir de mobilisation des points focaux nationaux du Cadre de Sendai peuvent être renforcés par le soutien politique des plus hauts niveaux de l'administration. La prise d'initiatives en matière de réduction des risques et les connaissances à cet égard peuvent également être améliorées par la nomination de responsables de la réduction des risques dans chaque ministère ou agence gouvernementale. Une législation nationale claire qui précise les rôles et les responsabilités en matière de réduction des risques de catastrophe, de mise en œuvre inclusive des stratégies dans ce domaine et d'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la législation sectorielle, peut changer la donne. Des mandats visant à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les activités des autorités locales et infranationales, accompagnés de la délégation de pouvoirs et de ressources et de feuilles de route nationales pour le développement des capacités locales, peuvent renforcer la gouvernance locale des risques.**

67. **Le financement de la réduction des risques de catastrophe, y compris la prise en compte de ces risques dans les systèmes financiers, représente l'un des plus grands défis à la mise en œuvre efficace du Cadre de Sendai. Les ressources publiques consacrées à la réduction des risques de catastrophe doivent être accrues au moyen de fonds nationaux dédiés et de stratégies de financement et d'une budgétisation tenant compte des risques dans tous les secteurs et à tous les**

niveaux. Des approches plus innovantes dans le domaine des finances publiques et privées sont également nécessaires, comme la réalisation d'une analyse de la stabilité financière nationale en cas de catastrophe et l'élaboration de normes, d'un lexique et d'une taxonomie communs pour marquer et suivre les dépenses et les investissements dans la réduction des risques de catastrophe et évaluer leurs avantages en matière de résilience. Les autorités monétaires peuvent également promouvoir les investissements dans la réduction des risques et la résilience au moyen des réglementations déterminant les flux de prêts. Les partenaires de développement, les institutions financières internationales et les banques de développement sont appelés à soutenir cette démarche en alignant leurs stratégies et leurs opérations sur le Cadre de Sendai et les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe.

68. **La résilience des infrastructures nouvelles et existantes est un élément critique de la réduction des risques de catastrophe. Il est indispensable de procéder à des tests de résistance des infrastructures et des services essentiels. Les obligations légales en matière d'évaluation des risques de catastrophe multidangers pour les investissements en capital, ainsi que les réglementations et les orientations visant à intégrer la réduction des risques dans le secteur de l'immobilier, auront également un impact significatif sur la réduction des risques de catastrophe. Cette démarche peut être facilitée par l'application des principes et normes mondiales pour des infrastructures résilientes.**

69. **La planification en amont des activités de relèvement et de réhabilitation est le moyen le plus efficace de s'assurer que les capacités, les politiques, la législation et les dispositions financières nécessaires sont en place si une catastrophe survient. Une telle approche est également plus efficace pour garantir que le redressement et la réhabilitation sont alignés sur les plans et priorités nationaux à long terme en matière de renforcement de la résilience et de développement et tiennent compte des évaluations et prévisions concernant les changements climatiques. La planification préalable et l'évaluation des besoins post-catastrophe ne doivent pas porter que sur les dommages et les pertes, mais doivent couvrir aussi les incidences socioéconomiques plus larges afin de lutter contre la pauvreté et les inégalités et de renforcer la résilience. Il convient de mettre davantage l'accent sur une approche du redressement et de la réhabilitation fondée sur les droits humains et tenant compte des questions de genre.**

70. **Les systèmes d'alerte précoce multidangers qui s'appuient sur des informations relatives aux risques et qui sont étayés par des dispositions institutionnelles, des technologies de l'information et des communications et des moyens financiers efficaces sont le meilleur moyen de promouvoir une action précoce à même de réduire l'impact des catastrophes. Le projet, conçu par le système des Nations Unies et piloté par l'OMM, consistant à aider les États Membres à faire en sorte que chaque personne sur Terre soit protégée par des systèmes d'alerte précoce dans un délai de cinq ans, constitue une accélération notable vers la réalisation de l'objectif mondial G du Cadre de Sendai. Le document final de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et de la troisième Conférence sur les alertes précoces multidangers contient des recommandations concrètes pour renforcer les systèmes d'alerte précoce qui devraient être prises en compte dans le plan d'action pour l'alerte précoce qui sera présenté lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.**

71. **Le Programme d'action de Doha est l'occasion d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques économiques et de développement et de mettre en place des économies, des sociétés et des environnements résilients face aux risques actuels et émergents. La mise en œuvre nécessite un soutien durable de la part des partenaires de développement et commerciaux, y compris le transfert de technologie. Plusieurs pays en voie de retrait de la liste des pays les moins avancés ont intégré la réduction des risques de catastrophe dans leur stratégie de transition en douceur afin de garantir une sortie durable de la catégorie, ce que devraient faire tous les pays dans la même situation. Les examens au titre des Orientations de Samoa et du Programme d'action de Vienne offrent la possibilité d'intégrer davantage la réduction des risques de catastrophe dans l'économie et le développement. Les délibérations sur les accords qui leur succéderont peuvent bénéficier dans une large mesure des conclusions de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai. L'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le triptyque action humanitaire, développement et paix peut également aider les pays à renforcer leur résilience pour sortir des crises prolongées.**

72. **L'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai est l'occasion d'évaluer fondamentalement la manière dont les décisions concernant les orientations à suivre et les investissements à réaliser peuvent générer des risques, de faire le point sur les progrès accomplis et les défis à relever, de renforcer la détermination à intégrer la réduction des risques dans les politiques, plans et programmes de tous les secteurs et de mobiliser les efforts de tous les niveaux de l'administration et de tous les segments de la société au service de la réduction des risques de catastrophe. Cette approche globale et inclusive peut être renforcée, en 2023 et au-delà, par l'intégration de la réduction des risques dans les travaux du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale ainsi que des forums régionaux pour le développement durable. Le forum politique de haut niveau sur le développement durable, le Sommet sur les objectifs de développement durable et le Sommet de l'avenir sont des occasions à ne pas manquer pour faire montre d'un engagement renouvelé en faveur de l'accélération de la mise en œuvre du Cadre de Sendai par son intégration dans les politiques et les actions de développement au cours des sept prochaines années et au-delà.**

73. **Il est recommandé que :**

a) Les États Membres engagent des processus nationaux pour un examen à mi-parcours participatif, inclusif et multisectoriel de la mise en œuvre du Cadre de Sendai et partagent leurs conclusions avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, participent activement à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours avec une implication de tous les secteurs et ministères au plus haut niveau possible et prennent en compte la déclaration politique de l'examen à mi-parcours dans les délibérations et les résultats du Sommet sur les objectifs de développement durable et du Sommet de l'avenir ;

b) Le Conseil économique et social envisage de convoquer une réunion spéciale sur la réduction des risques de catastrophe et d'inscrire cette question à son programme de travail pour 2023, à titre de contribution à l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai ;

c) Les États Membres mettent en place des systèmes multisectoriels pour la collecte, la validation et la communication de données désagrégées sur les pertes dues aux catastrophes ou renforcent les systèmes existants et, en collaboration avec les organismes nationaux de statistique, recourent davantage

au système de suivi du Cadre de Sendai pour suivre les progrès accomplis au regard de tous les indicateurs relatifs aux objectifs mondiaux du Cadre et des objectifs de développement durable n° 1, 11 et 13, et envisagent de faire usage de ce système pour suivre les objectifs connexes d'autres accords intergouvernementaux pertinents ;

d) Les États Membres, avec le soutien du système des Nations Unies et un partenariat renforcé avec le secteur privé, établissent et mettent régulièrement à jour des évaluations des risques de catastrophe et diffusent des informations sur ces risques, investissent dans le développement de la science et de la technologie et dans le renforcement des capacités d'évaluation des risques multidimensionnels et multidangers, d'analyse des risques et de prospective stratégique, et renforcent l'interopérabilité entre les ensembles de données et les outils d'évaluation des risques ;

e) Les États Membres accélèrent les progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, favorisent la cohérence avec la mise en œuvre et le financement des politiques et stratégies de développement durable, augmentent le nombre de villes et d'autorités locales participant à l'initiative « Pour des villes résilientes à l'horizon 2030 », veillent à ce que des stratégies de réduction des risques de catastrophe soient en place dans tous les secteurs et évaluent périodiquement les progrès réalisés dans le cadre de ces stratégies, en rendent compte publiquement et en débattent dans les instances institutionnelles compétentes, notamment les parlements et les conseils locaux ;

f) Les États Membres, avec le soutien du système des Nations Unies, appliquent une approche globale de la gestion des catastrophes et des risques climatiques, renforcent les liens politiques, programmatiques et financiers entre les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe et les plans d'adaptation nationaux, appliquent le Cadre de Sendai dans la mise en œuvre du Pacte de Glasgow et de l'objectif mondial en matière d'adaptation, et envisagent d'inclure la réduction des risques de catastrophe dans les délibérations annuelles de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et dans les délibérations de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ;

g) Les États Membres renforcent la gouvernance de la réduction des risques de catastrophe, notamment les mécanismes de coordination multisectorielle et interinstitutionnelle, en définissant clairement les rôles, les responsabilités et l'obligation de rendre des comptes en matière de réduction des risques de catastrophe des différents ministères et des institutions, aux niveaux national, infranational et local, en veillant à ce que les points focaux nationaux du Cadre de Sendai bénéficient du soutien politique nécessaire pour assurer la coordination entre les pouvoirs publics, en nommant des points focaux pour la réduction des risques de catastrophe dans tous les ministères et institutions et en envisageant de formaliser les rôles des parties prenantes non étatiques dans les mécanismes nationaux de gouvernance des risques ;

h) Les États Membres envisagent d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans leur législation nationale et d'élaborer des réglementations et des normes en la matière, notamment la divulgation des risques afférents aux investissements et aux transactions publics et privés, l'application des principes relatifs aux infrastructures résilientes, l'obligation légale de procéder à des évaluations des risques multidangers pour les nouvelles infrastructures et les investissements immobiliers dans tous les secteurs ainsi que la réalisation

systématique de tests de résistance des infrastructures existantes, et veillent à ce que ces réglementations et normes soient appliquées ;

i) Les États Membres, par l'intermédiaire des ministères des finances et de la planification économique, augmentent les investissements dans la réduction des risques de catastrophe, envisagent de prendre en compte les impératifs de réduction des risques de catastrophe dans les travaux des banques centrales et des autres autorités monétaires, dans la législation nationale en matière de budget et de dépenses et dans les procédures budgétaires dans tous les secteurs, et élaborent des stratégies nationales de financement de la réduction des risques de catastrophe, reliées à des cadres de financement nationaux intégrés pour les objectifs de développement durable et le financement de l'adaptation aux changements climatiques ;

j) Le système des Nations Unies collabore avec les institutions financières internationales et les banques de développement, les agences de notation de crédit, le secteur des assurances et le secteur des services financiers, afin d'accélérer le développement d'instruments, d'outils et de directives novateurs pour réduire les risques d'investissement et améliorer les financements disponibles pour la réduction des risques de catastrophe ;

k) Les États Membres mettent davantage de moyens à disposition pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai, notamment dans le cadre de la coopération internationale, des partenariats mondiaux, de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire, afin d'aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire confrontés à des problèmes particuliers et, à cet égard, veillent à ce que l'aide bilatérale et multilatérale au développement tienne compte des risques et soit alignée sur les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe ;

l) Les États Membres appliquent le Cadre de Sendai pour garantir une approche axée sur la prévention et tenant compte des risques dans les politiques, stratégies et montages financiers destinées à assurer le redressement socioéconomique après la pandémie de COVID-19, et le système des Nations Unies intègre la réduction des risques de catastrophe dans le soutien apporté aux pays pour reconstruire en mieux et se relever des incidences socioéconomiques de la pandémie ;

m) Les États Membres envisagent d'augmenter les contributions financières au fonds d'affectation des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et au Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes afin de soutenir les pays dans les efforts qu'ils font pour gérer et réduire les risques de catastrophe et appliquer le Cadre de Sendai, et d'apporter un appui à l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai.